

## Communiqué de presse

28 avril 2016

### **Une convention pour faciliter les échanges de données entre services à domicile et départements**

La CNSA, Réseau IDEAL, plateforme et lieu d'échanges entre conseils départementaux, et l'association EDESS (Échange de données dans l'espace sanitaire et social) ont récemment signé une convention pour accompagner le déploiement du référentiel ESPPADOM dans les conseils départementaux d'ici à 2018. ESPPADOM est un référentiel d'harmonisation des échanges de données informatisées entre les services d'aide et d'accompagnement à domicile et leurs financeurs, en premier lieu desquels les départements.

La CNSA et les associations Réseau IDEAL et EDESS ont conclu une convention pour déployer ESPPADOM dans tous les conseils départementaux et les services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Le standard ESPPADOM consiste à harmoniser les formats informatiques d'échanges de données entre les prestataires de services au domicile aux personnes en perte d'autonomie et les financeurs, et particulièrement les départements, notamment lorsque ceux-ci utilisent la télégestion pour le contrôle d'effectivité par la transmission du plan d'aide, la facture... Il favorise l'interopérabilité des logiciels des prestataires et des financeurs.

Certains départements utilisent également le CESU pour financer l'aide à domicile, parfois en complément de la télégestion

Le programme s'échelonne sur les années 2016 à 2018. Il s'élève à 811 940 euros. La CNSA participera à hauteur de 538 715 euros.

**Ce programme repose sur deux partenariats :**

**Le partenariat avec Réseau IDEAL, en charge de l'animation de réseau et de la généralisation du standard ESPPADOM qui porte sur les points suivants :**

- **L'animation du réseau Cesu-télégestion des départements**

Animé par Réseau IDEAL, le réseau Cesu-télégestion est une communauté professionnelle ouverte aux agents des collectivités locales (CCAS, départements...) et à leurs partenaires (éditeurs...). Le réseau Cesu-télégestion propose deux grands outils complémentaires qui seront mobilisés pour généraliser l'usage du standard ESPPADOM et développer les formats d'échanges de données :

- une plateforme (<http://communautes.idealconnaissances.com/cesu/>), espace enrichi par les échanges des membres du Réseau
- des événements : le programme prévoit de conduire des groupes de travail, des webconférences et d'organiser un colloque.

Au service des membres de la communauté, Réseau IDEAL, avec le regard de la CNSA et la DGE, veille au dynamisme des échanges et au développement du réseau Cesu-télégestion. Son objectif est de faire du réseau Cesu-télégestion un espace de référence de partage d'expériences à l'écoute des financeurs de l'action sociale.

- **L'observatoire national Cesu-télégestion**

Afin de mieux connaître le degré d'appropriation des départements de la télégestion et du Cesu, leur niveau de mise en œuvre sur le territoire et d'identifier les difficultés rencontrées par les départements, Réseau IDEAL réalisera une enquête annuelle. Cette étude apportera des éléments sur les pratiques et sur les besoins des agents des départements.

**Le partenariat avec l'association EDESS, référent technique et fonctionnel du déploiement du standard, en charge de l'accompagnement technique et fonctionnel à l'implémentation d'ESPPADOM via 3 grands axes :**

- la mise à jour du standard et l'accompagnement technique des éditeurs de logiciels ;
- l'accompagnement des départements dans la mise en œuvre et l'application du standard dans le cadre de la télégestion ;
- l'ouverture du standard au secteur médico-social via plusieurs études pour faire évoluer les pratiques existantes entre SAAD, SSIAD et SPASAD en matière de transferts de données et de possibilité de dématérialisation.

La CNSA a déjà apporté un appui financier au projet ESPPADOM entre 2010 et 2014. Il s'agissait alors de produire le modèle des données échangées, puis de l'expérimenter dans trois départements. Ce nouveau partenariat formalise l'engagement pour impulser sa généralisation à l'ensemble des départements.

## Contacts presse

### **CNSA - Aurore Anotin**

Tél. : 01 53 91 21 75 – 06 62 47  
04 68

[aurore.anotin@cnsa.fr](mailto:aurore.anotin@cnsa.fr)



[@CNSA\\_actu](https://twitter.com/CNSA_actu)

### **Réseau Idéal - Isabelle Piot**

Tél. : 01 45 15 08 53

[i.piot@idealconnaissances.com](mailto:i.piot@idealconnaissances.com)

### **EDESS – François Rougerie**

[francois.rougerie@alternative2.net](mailto:francois.rougerie@alternative2.net)

[www.edess.org](http://www.edess.org)

---

## À propos de la CNSA

Créée par la loi du 30 juin 2004, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) exerce ses missions dans un cadre partenarial et en lien étroit avec les acteurs locaux de l'aide à l'autonomie. Son originalité principale réside dans sa gouvernance spécifique : la composition plurielle et le rôle de son Conseil, véritable « parlement » du secteur médico-social. Opérateur central des politiques d'aide à l'autonomie, à la fois caisse et agence, la CNSA a vu ses missions s'élargir depuis sa création, notamment par les lois du 11 février 2005, du 21 juillet 2009 et du 28 décembre 2015 dite loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Elle est chargée de :

- Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux, soutien à la modernisation et à la professionnalisation des services d'aide à domicile.
- Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge et le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources et en apportant un appui technique aux acteurs locaux pour favoriser l'harmonisation des pratiques.
- Assurer une mission d'information et d'animation de réseau.
- Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2016, la CNSA gère un budget de plus de 23 milliards d'euros.

---